

## République Française Département de l'Oise COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

Envoyé en préfecture le 09/11/2022 Reçu en préfecture le 09/11/2022

ID: 060-216004515-20221107-2022058-DE

Publié le 09/11/2022

7 rue de Paris 2022-058

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 7 novembre 2022							
Nombre de membres			L'an deux mille vingt-deux, lundi sept novembre à vingt heures trente minutes, le Cons Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit pa loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Mrs MiCHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N. Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., MEYER D., KRAL A.,				
15	15	12	Représentés : Mme STRAZEL A. représentée par M. BONNARD F.				
<u>Date de la convocation</u> : 2 novembre 2022  Date d'affichage : 2 novembre 2022			Absents excusés : Mme WALBRECQ J., M. ARMIEL M. Absent non excusé : M. Bertrand N. Secrétaire de séance : Mme KRAL A.				

## N° 2022-058 Décision modificative N°1 sur budget annexe - Augmentation taux d'intérêt sur emprunt à court terme

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,

Vu le contrat de prêt à court terme conclu le 30 juin 2021, N°1430493,

Vu les conditions financières établies sur un taux d'intérêt annuel variable sur l'index de référence + marge de 0.8000% l'an.

Considérant la révision des conditions en date du 30 septembre 2022,

Considérant que cette situation nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés lors de l'adoption du budget primitif annexe lotissement 2022,

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de faire une décision modificative concernant l'échéance du 30 décembre 2022 qui s'élèvera à 2948.55 € au lieu de 1196.71 € sur le budget annexe - lotissement.

La décision modificative N°1 est rédigée comme suit :

Section fonctionnement						
Dépenses	Chapitre	Article	Montant			
	011	605 - travaux	- 1203.83 €			
	043	608 - frais accessoires	1203.83 €			
	66	66111- frais intérêts	1203.83 €			
Recettes	Chapitre	Article	Montant			
	043	796 - transfert de charges	1203.83 €			

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les écritures budgétaires ci-dessus énoncées et modifie le budget primitif annexe-lotissement en conséquence,

